



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 5 octobre 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 663, route Corcoran (lots 6 635 803 et 6 635 805 du cadastre du Québec), à l'intersection de côte Joyeuse, à l'intérieur de la zone résidentielle de faible densité HA-37.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que la clôture projetée en marge avant puisse avoir une hauteur de l'ordre de 1,83 mètre plutôt que 1,2 mètre, comme l'exige l'article 9.8.3 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 184, rue du Coteau (lot 6 322 056 du cadastre du Québec), à l'intérieur de la zone résidentielle de faible densité HA-22.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage projeté puisse être implanté à une distance de l'ordre de 0,8 mètre de la ligne latérale droite et arrière plutôt qu'à 1,2 mètre, comme l'exige l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **5 octobre 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 16 septembre 2026.

La greffière,

Vicky Morasse